



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

PUBLIC / PRIVE: TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019 !

La FSU, la CGT, FO et SOLIDAIRES, organisations syndicales de la Fonction Publique s'inscrivent dans l'appel unitaire interprofessionnel pour faire du 19 mars 2019 prochain un temps fort de mobilisation.

Le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, se faisant complices du MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale. Celle-ci multiplie les attaques contre les salarié.e.s, qu'ils ou qu'elles soient du secteur privé ou du secteur public. Les agents de la Fonction Publique et leurs missions sont au cœur des projets régressifs du pouvoir exécutif.

Après avoir rétabli le gel du point d'indice qui aggrave les pertes de pouvoir d'achat et le rétablissement du jour de carence injuste tant pour les salarié.e.s du privé que pour les agents public, le pouvoir en place s'attaque au statut de la Fonction Publique et à celui des fonctionnaires en voulant imposer les mesures suivantes :

- en systématisant le recours massif aux contractuel.le.s au dépend de l'emploi public de titulaires, synonyme de précarité accrue et d'affaiblissement de la garantie de neutralité des agents publics.
- en ouvrant les possibilités de ruptures conventionnelles pour les contractuel.le.s et à titre expérimental pour les titulaires, ainsi que les possibilités de mutations forcées et détachements vers le privé, afin de faciliter la suppression des 120 000 emplois prévue dans la Fonction Publique d'ici 2022.
- en programmant le démantèlement des organismes consultatifs de la Fonction Publique tels que les CHSCT et les CAP (réduisant ainsi leur périmètre d'intervention à l'examen des mesures disciplinaires et des situations particulières). Cette remise en cause des mandats des représentant.e.s des personnels aura pour incidence de laisser les « mains libres » aux échelons hiérarchiques en matière de mobilité et de déroulement de carrière.
- en renforçant les éléments individuels de rémunération ouvrant ainsi la porte à des pratiques clientélistes qui participent à la destruction des collectifs de travail des services publics.
- en créant dans le cadre disciplinaire une nouvelle sanction : l'exclusion de trois jours.

L'abandon de ces missions ou leur privatisation aggravera encore les inégalités sur le territoire et touchera principalement les populations les plus en difficulté.

Malgré un contexte social tendu, ce gouvernement s'entête à mener jusqu'au bout sa feuille de route libérale et autoritaire (loi travail, loi Elan, Parcoursup, projet de loi anti-casseurs, projet de loi « pour une école de confiance »). Pourtant, il fait face à une mobilisation importante d'une partie de la population depuis près de trois mois, pour exiger plus de justice fiscale et sociale, ainsi que des services publics de

proximité en nombre. Ainsi, une fois de plus, cette « réforme » se fait dans un calendrier extrêmement resserré qui interdit tout débat digne de ce nom – ce texte pourrait être adopté dès juin au Parlement - et ce, sans tenir compte des propositions et positions de l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Au ministère de la justice et à la PJJ, nous ne sommes pas épargné.e.s par cette méthode à marche forcée, au mépris des professionnel.le.s. Il en a été ainsi pour l'adoption de la Loi de Programmation et de Réforme de la Justice. La Garde des Sceaux a également eu l'assentiment du parlement pour réformer l'ordonnance du 2 février dans les six mois et s'engage donc vers la création d'un code de justice pénale des mineur.e.s dans un temps record et sans réelle concertation. La ministre multiplie les opérations de communication comme ce fut le cas dernièrement à Savigny sur Orge. Si le texte n'est pas encore dévoilé, les intentions sont claires : rendre la Justice des enfants plus « efficace » pour réduire les délais de jugement et répondre aux besoins de la victime. Or pour être efficace, cette justice a surtout besoin de moyens, de temps et de remettre l'intérêt de l'enfant au centre de la procédure.

Face à toutes ces attaques, l'heure est à la mobilisation de toutes et tous.

Nous exigeons :

- Une augmentation générale et immédiate des minima sociaux, des salaires, des pensions.
- Des mesures de rattrapage salarial pour compenser les pertes subies depuis des années et l'abrogation du jour de carence dans le privé et dans le public.
- Une véritable revalorisation statutaire de l'ensemble des corps de la PJJ (filrière administrative et technique, sociale et éducative).
- Un plan de titularisation pour l'ensemble des contractuel.le.s qui sont plus de 17 % à la PJJ.
- Des recrutements et des moyens à hauteur des besoins.
- Le retrait du projet de loi dit «de transformation de la Fonction Publique » au profit de mesures renforçant et rénovant le statut général des fonctionnaires et permettant un meilleur fonctionnement des services publics sur tout le territoire.
- L'arrêt des réformes en cours, dont celle sur la justice des enfants qui nécessite un vrai débat démocratique et des moyens.

Le SNPES-PJJ, avec la FSU appellent à faire du 19 mars une journée de grève et de mobilisations pour faire reculer le gouvernement et obtenir une véritable politique en faveur de la population et du développement des services publics.

Cette journée s'inscrit dans un processus de construction dans le temps d'un rapport de force qui passera nécessairement par des actions et des mobilisations dans la Fonction Publique.

Paris, le 1^{er} mars 2019

